

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DCP\_308** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **27/11/2024**

Objet : **marché 24.229 location camion frigo (relance)**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **27/11/2024** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d\_cision 308 march\_ 24.229 location camion frigo \_relance\_.pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20241127-DCP\_308-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **27/11/2024**



# Tourcoing

**Hôtel de Ville**

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE  
PUBLIQUE

DFCPAJI\_2024\_0308

**Objet :** Marché n° 24.229 – location et  
entretien de camion frigorifique (relance)  
- conclusion

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;**

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la  
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2124-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFCPAJI\_AR2024\_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à  
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 27.11.24 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que le besoin ponctuel de la Ville de Tourcoing de camion frigorifique en cas  
de nécessité de renfort ;

Considérant qu'un appel d'offre a été lancé le 03/10/24 en vue de la location et de  
l'entretien de camions frigorifiques ;

Considérant que la société LE PETIT FORESTIER a remis l'offre économiquement la plus  
avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation ;

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : De conclure le marché n°24.229 avec la société LE PETIT FORESTIER pour  
un montant maximum annuel de 62 000€ HT en vue de la réalisation de la location et  
l'entretien de camions frigorifiques.

**Article 2** : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget  
communal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

**Article 4** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **27 NOV. 2024**

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**



**27 NOV. 2024**

Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

**27 NOV. 2024**